

Mission du futur bénévole à l'UFC-Que Choisir de Côte d'Or

En fonction de ses connaissances et de ses souhaits, le bénévole pourra intervenir en temps partagé, soit pour :

- **accueillir les consommateurs** qui se présentent dans nos locaux dijonnais,
- **accueillir par téléphone** les consommateurs qui veulent joindre notre association locale,
- **conseiller et aider** nos adhérents dans **la gestion de litiges avec un professionnel** dans les domaines de la consommation (achats, assurances, banques, internet, téléphonie, travaux...), en les recevant physiquement, après une période de formation initiale,
- **traiter des litiges en ligne**, via internet, en télétravail et à domicile...

Les compétences juridiques ne sont pas un préalable à la candidature à l'une de ces fonctions.

Il en est pour preuve que nos conseillers actuels sont issus de formations ou de domaines professionnels très variés.

Les connaissances spécifiques vont s'acquérir progressivement, par l'aide apportée par nos bénévoles, par des outils proposés par notre fédération, par des réunions d'échanges au sein de notre association, par des formations proposées par notre union régionale.

Cependant, dans tous les cas, une maîtrise suffisante de l'outil informatique classique est nécessaire, l'utilisation de l'ordinateur étant aujourd'hui inévitable.

Vous serez invité(e) à participer à une réunion d'information sur le fonctionnement de notre association. A l'issue de cette réunion, vous pourrez confirmer (ou non) votre candidature et préciser le temps que vous pouvez consacrer à cette activité.

Alors... à bientôt ... ?